



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

55-525-02 Gázautószerelő

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Mécanicien véhicule à gaz

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- identifier l'automobile à partir de la plaque d'immatriculation délivrée par les autorités ainsi qu'à partir de ses documents officiels;
- soumettre l'automobile à l'inspection;
- prendre une décision concernant les possibilités de la transformation de l'automobile;
- proposer un tarif;
- consulter le client;
- assurer la disponibilité des pièces à installer;
- procéder à la transformation de l'automobile sur la base du dossier de conception;
- délivrer une attestation relative à l'inspection de sécurité de gaz;
- enseigner au client l'utilisation du système de gaz au moment de la transmission de l'automobile.

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

7331 Mécanicien(ne) et réparateur(trice) de véhicules et de motocycles

7341 Mécanicien(ne), réparateur(trice) des engins et appareils électriques

4132 Agent(e) chargé(e) de l'enregistrement des transports et des expéditions

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Ministère du développement national</p>												
<p><b>Niveau du certificat (national ou international)</b></p> <p><b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b>                      55 Qualification additionnelle complétant la qualification professionnelle de niveau avancé, basé principalement sur la qualification professionnelle ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être obtenu dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p><b>Code ISCED2011:</b> 4</p> <p><b>Niveau du CNCP de la Hongrie:</b></p> <p><b>Niveau du CEC:</b></p>	<p><b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b></p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien                      4 bien                      3 moyen                      2 passable                      1 insuffisant</p>												
<p><b>Mention de série du certificat: PT K</b></p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p><b>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</b></p>	<p><b>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 55%;">Fonctionnement et réparation de véhicule moderne, présentation des unités des véhicules à gaz, caractéristiques du fonctionnement des véhicules à gaz</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">40.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Inspection des systèmes électroniques et mécaniques des véhicules à gaz, installation des différents éléments du système de gaz dans l'automobile, examen des unités installés du point de vue de la sécurité de gaz et de qualité</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">60.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve orale	Fonctionnement et réparation de véhicule moderne, présentation des unités des véhicules à gaz, caractéristiques du fonctionnement des véhicules à gaz	5	40.00	Épreuve pratique	Inspection des systèmes électroniques et mécaniques des véhicules à gaz, installation des différents éléments du système de gaz dans l'automobile, examen des unités installés du point de vue de la sécurité de gaz et de qualité	5	60.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve orale	Fonctionnement et réparation de véhicule moderne, présentation des unités des véhicules à gaz, caractéristiques du fonctionnement des véhicules à gaz	5	40.00										
Épreuve pratique	Inspection des systèmes électroniques et mécaniques des véhicules à gaz, installation des différents éléments du système de gaz dans l'automobile, examen des unités installés du point de vue de la sécurité de gaz et de qualité	5	60.00										
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5											
<p><b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b></p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p>												
<p><b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</b></p>													
<p><b>Base légale</b></p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle                      Arrêté n°12/2013 (III, 29.) du Ministère du Développement National sur les exigences professionnelles et critères d'examen portant sur les qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre.</p>													

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 30 % Pratique: 70 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		360 heures
<b>Niveau d'entrée requis:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Baccalauréat</li><li>- et</li><li>- formation professionnelle de mécanicien automobile (54 525 02) ou de technicien-électricien automobile (54 525 01)</li></ul>		
<b>Modules d'exigences professionnelles:</b> 10426-12 Caractéristiques des véhicules modernes 10427-12 Réparation des véhicules à gaz		
Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.		
<b>Centre national de référence– NSZFH – <a href="http://nrk.nive.hu">http://nrk.nive.hu</a></b>		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2023.10.02		<b>CACHET</b>